



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

de septembre 2014 à juin 2016





# INTRODUCTION



Le rapport d'activité que vous avez sous les yeux présente un aperçu des activités menées par la CSC de septembre 2014 à juin 2016. Comparé aux rapports précédents, le contenu de ce rapport a été revu. Vous trouverez désormais une brève explication de la structure de la CSC et un chapitre entier consacré à ses évolutions internes. Le rapport se veut aussi plus aéré et illustré et contient de nombreuses invitations à consulter notre site internet [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be).

Ces deux années sociales ont été marquées par de nombreuses mesures gouvernementales injustes pour les travailleurs et inefficaces au niveau économique. En tant qu'organisation syndicale, la CSC a non seulement critiqué ces mesures mais a également mené d'importantes mobilisations. Elles illustrent la détermination des travailleurs à refuser la régression sociale, la volonté de marquer pacifiquement mais avec fermeté, l'impérieuse nécessité d'une société juste, d'une société au sein de laquelle chacune et chacun a une place.

Grâce à ce rapport, vous constaterez qu'au-delà de ces grandes mobilisations, la CSC est active à de nombreux autres niveaux pour améliorer les conditions des travailleurs. Du niveau international jusqu'au niveau local, la CSC informe, sensibilise et forme les travailleurs. Dans de nombreux lieux de concertation, la CSC cherche à trouver

des accords de progrès pour les travailleurs et lorsque ceci n'est pas possible elle mène des actions dans la rue mais aussi via les média sociaux ou devant la Cour Constitutionnelle.

La CSC s'adapte également continuellement pour répondre encore mieux aux attentes de ses affiliés. Dans ce rapport, vous découvrirez que la CSC a profondément réorganisé ses structures, développé de nouveaux services et mené une campagne d'affiliation auprès des jeunes travailleurs.

La CSC, grâce à ses 1,6 millions d'affiliés et ses 80.000 militants, continuera à être le porte-voix des travailleurs. Les excellents résultats de la CSC aux élections sociales 2016 nous confortent dans ce rôle. Je profite d'ailleurs de ces quelques mots pour remercier tous les affiliés, les militants et les membres du personnel pour leur implication. Ensemble, nous continuerons à nous faire entendre pour des services publics de qualité, une sécurité sociale forte et suffisamment financée, une fiscalité juste et des emplois décents pour tous.

Marie-Hélène SKA  
*Secrétaire générale de la CSC*



## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

### Structure et missions de la CSC 3

### Section 1: Activités de la CSC 4

#### 1. La CSC, un syndicat actif au niveau global et local 4

- a. Au niveau international 4
- b. Au niveau européen 7
- c. Au niveau fédéral 9
- d. Au niveau régional et communautaire 13

#### 2. La CSC, un syndicat militant 16

- a. De nouveaux modes d'action 16
- b. Elections Sociales en 2016 17
- c. Formation des militants 18
- d. Initiatives des groupes spécifiques de militants 19
- e. Le Congrès CSC 2015 : «De vive voix» 23

### Section 2: Evolutions internes de la CSC 24

#### 1. La CSC, un syndicat en mouvement 24

- a. Provincialisation de fédérations en Flandre 24
- b. Regroupement des organismes de paiement en Wallonie 24

#### 2. La CSC, un syndicat tourné vers ses affiliés 25

- a. Services aux affiliés 25
- b. Affiliation GO 25
- c. Digitalisation 26



# Structure et missions de la CSC

La Confédération des syndicats chrétiens (CSC) est le premier syndicat en Belgique. Avec 1,6 million de membres, la CSC incarne une réelle force de changement social. Ses 80.000 militantes et militants constituent la colonne vertébrale de la CSC.

Par sa force de proposition et son expertise, notre syndicat est également un interlocuteur important du système de concertation sociale. Sur le terrain, 200 centres de services offrent aux affiliés un service de qualité et une aide essentielle dans des matières aussi variées que le paiement des allocations de chômage, l'assistance juridique en lien avec la situation de travail, l'aide pour les formalités administratives relatives au travail, au chômage, aux allocations sociales.

Pour mener au mieux son action, la CSC se donne les missions suivantes :

- Défendre les intérêts de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, quel que soit leur statut, qu'ils soient actifs ou non-actifs.
- Unir en un seul mouvement syndical les travailleurs sur leur lieu de travail et là où ils habitent.
- Œuvrer dans un esprit de solidarité pour l'émancipation et l'épanouissement de tous les travailleurs, une société meilleure ainsi qu'un développement durable.
- Défendre les intérêts individuels et collectifs de ses membres dans les domaines du travail, du revenu, de la protection sociale et de la qualité de vie.
- Être un syndicat libre et indépendant vis-à-vis des organisations patronales, des institutions économiques et financières et du monde politique.
- Incarner un syndicat de valeurs, axé d'abord sur l'humain et la dignité de la personne et non sur les structures.
- S'appuyer sur l'information et la sensibilisation et être un syndicat d'action et de combat.
- Représenter ses membres et développer son action sur les lieux de travail et dans les sections locales.
- Mettre l'accent sur la consultation et la participation aux actions et aux processus décisionnels mais aussi sur la communication interne et externe.

## La Confédération

La Confédération est la coupole qui regroupe les centrales professionnelles et les fédérations interprofessionnelles. Elle

organise la solidarité entre tous les travailleurs et travailleuses affiliés à la CSC. La Confédération assure la coordination générale de l'action de la CSC.

## Les Centrales professionnelles

Les Centrales professionnelles représentent les travailleurs dans leurs secteurs et entreprises. A travers la concertation sociale et si nécessaire via des actions, elles visent à améliorer leurs conditions de travail.

La CSC compte dix Centrales professionnelles, chacune compétente pour un certain nombre de secteurs :

CSC-Alimentation et Services	COV
CSC Bâtiment-Industrie & Energie	CSC-Services Publics
CNE	CSC-Transcom
LBC-NVK	CSC-Enseignement
ACV-CSC METEA	COC

## Les Fédérations interprofessionnelles

Les Fédérations coordonnent et stimulent l'action syndicale autour de projets qui dépassent le cadre d'un secteur, d'une entreprise. Les Fédérations représentent les travailleurs au sein de la région où ils habitent. Elles offrent également aux travailleurs des services via le service juridique, le service de formation, le service cotisation et le service chômage.

Au 31.12.2016, la CSC compte 14 fédérations interprofessionnelles:

CSC Bruxelles-Halle-Vilvoorde	CSC Brabant wallon
ACV Province Antwerpen	CSC Mons-La Louvière
ACV Leuven	CSC Charleroi-Sambre et Meuse
ACV Limburg	CSC Liège-Huy-Waremme
ACV Oost-Vlaanderen	CSC Verviers et Communauté Germanophone
ACV West-Vlaanderen	CSC Luxembourg
CSC Hainaut occidental	CSC Namur-Dinant



# Section 1: Activités de la CSC

Vous trouverez ci-dessous quelques activités menées par la CSC durant la période de septembre 2014 à juin 2016. Ce rapport ne se veut pas exhaustif mais plutôt exemplatif du type d'actions menées.



## 1. La CSC, un syndicat actif au niveau global et local

### a. Au niveau international

#### Nos activités au sein des organisations internationales

La CSC est très présente au niveau international à travers son affiliation à la Confédération Syndicale Internationale, ses représentations au sein du TUAC mais aussi à travers sa participation active au Forum Social Mondial.

La CSC est aussi active dans les deux principaux organes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : la Conférence internationale (CIT) annuelle et le Conseil d'administration.

En 2014, un nouveau Directeur général a été élu pour un mandat de 3 ans, Guy Ryder. Pour la première fois dans l'histoire de l'OIT, son premier dirigeant est issu du monde syndical.

Lors de la conférence annuelle, Marc Leemans est le porte-parole des travailleurs à la Commission des Normes, qui chaque année examine 24 cas de violations graves des droits des travailleurs et recommande des mesures visant à améliorer la situation. En 2014 cependant, une crise entre travailleurs et employeurs n'a pas permis d'adopter de conclusions sur la majorité des cas traités. Dès 2015, une solution a été trouvée et le travail de supervision de l'application des normes internationales du travail a repris son cours.





Une discussion menée sur deux années (2014-2015) a débouché sur l'adoption d'une Recommandation sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

En 2016, une Commission s'est penchée sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Malgré des discussions difficiles, des conclusions consensuelles ont été tirées, qui prévoient un programme d'action ambitieux de lutte contre les infractions aux droits le long des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Une autre Commission a entamé un travail de deux années sur le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes, pour réviser la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), datant de 1944.

Au Conseil d'administration, où le président honoraire de la CSC, Luc Cortebecq préside le groupe des travailleurs et assume la vice-présidence du Conseil (deuxième mandat 2014-2017), un travail permanent de contrôle, d'appui et de soutien à des situations difficiles en matière de liberté syndicale et de respect des droits des travailleurs a été mené, notamment avec le Guatemala, le Qatar, Fidji, le Venezuela et Myanmar. Le Conseil a décidé que le centenaire de l'OIT, qui sera célébré en 2019, portera sur l'avenir du monde du travail et sera précédé par une série de réflexions et travaux menés dans les Etats membres sur le sujet.

Afin de résoudre la crise survenue à la Commission des Normes lors de la CIT 2014, le Conseil a lancé une révision des procédures de supervision des Normes, et un mécanisme de révision des Normes pour une remise à jour des instruments existants.

Le Conseil d'administration de l'OIT a décidé des sujets à mettre à l'agenda des prochaines Conférences: 2017-2018: instrument sur la violence contre les hommes et les femmes sur le lieu de travail et 2017: discussion générale sur les migrations de main d'œuvre.

### La coopération au développement (Programme de coopération)

La CSC développe de nombreux partenariats avec des organisations syndicales du Sud démocratiques et indépendantes. A travers un soutien financier mais aussi à travers des échanges d'expériences, la CSC permet à ces organisations syndicales de se renforcer pour participer au dialogue social et défendre les droits des travailleurs précaires.

En Afrique, la CSC rejoint les combats des travailleurs en Afrique du Sud, en République Démocratique du Congo et au Niger. Elle soutient aussi l'organisation syndicale régionale africaine dans son combat en faveur de la reconnaissance de l'économie informelle et elle appuie les organisations syn-



dicales démocratiques et indépendantes qui luttent dans le cadre du Printemps Arabe pour une démocratisation et pour la justice sociale.

En Asie, la CSC renforce les luttes pour un salaire minimum interprofessionnel au Cambodge et pour la reconnaissance des droits des travailleuses domestiques en Inde. En Indonésie, la CSC a participé à une campagne contre l'usage abusif de la sous-traitance qui a permis à des dizaines de milliers de travailleurs sous-traitants de réintégrer les entreprises d'Etat avec des contrats à durée indéterminée.

Enfin, en Amérique Latine, la CSC soutient des organisations syndicales qui promeuvent le travail décent en faveur des travailleurs précaires des zones urbaines et rurales en Colombie et au Brésil, ainsi que l'économie informelle en Haïti.

### La sensibilisation dans le nord

La CSC s'engage aussi à sensibiliser ses affiliés sur des thèmes fondamentaux tels que le travail décent et la protection sociale et dans ce cadre se bat en synergie avec d'autres notamment le CNCD et 11.11.11 pour que chaque travailleur ait droit à une protection sociale ([www.protectionsociale.be](http://www.protectionsociale.be)).

La CSC est active dans la campagne vêtements propres (SKC) et AchACT ([www.achact.be](http://www.achact.be)). La campagne connaît un grand succès puisqu'elle est désormais portée par un large réseau d'organisations syndicales, de consommateurs et d'ONG dans 16 pays européens. Elle soutient par exemple les syndicats cambodgiens qui se battent pour un salaire minimum viable en mettant la pression sur les grandes chaînes de vêtements. Grâce à ce soutien, le salaire minimum a pu augmenter de 80€ à 126€/mois en 5 ans

La CSC et ses centrales dénoncent les violations des droits des travailleurs dans les multinationales (Cambodge), dans la construction (Qatar), pour le simple fait d'être syndicaliste (Guatemala). La CSC fait le choix d'agir en envoyant des lettres de dénonciation, en manifestant devant les ambassades, en interpellant dans les conseils d'entreprise, ...

Toutes ces actions se font, dans la mesure du possible, en synergie avec les Fédérations Professionnelles Internationales (GuFs, IndustriAll, IBB, UNI,...).



## b. Au niveau européen

La CSC est affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Ces deux années, la CSC a mis l'accent sur 4 objectifs syndicaux au niveau européen:

### La révision du programme Refit

Avec le programme Refit, autrement dit Programme pour une réglementation affûtée et performante, l'Union Européenne a lancé un programme visant à «rationaliser» la législation européenne. Si la CSC n'est pas contre le fait de simplifier la législation, elle ne veut pas cautionner le processus quand il s'agit en réalité de détricoter les droits des travailleurs. La CSC a donc lancé une campagne avec les autres syndicats belges pour repenser le programme Refit (<http://rethinkrefit.be/>).

Dans le contexte de Refit, la Commission Européenne avait notamment retiré sa proposition de directive sur les troubles musculo-squelettiques et la révision de la directive sur les agents cancérigènes, soit les deux défis législatifs majeurs en matière de santé et de sécurité des travailleurs. En janvier 2016, une campagne a dès lors été menée avec entre autres l'envoi de 7.000 cartes postales à la commissaire Thyssen et aux députés européens belges avec la demande d'une harmonisation européenne aussi stricte que possible des centaines de normes nationales différentes relatives aux substances dangereuses. La Commission s'est engagée suite à la pression belge et européenne à réglementer une première série de 13 substances pour mai-juin 2016 et une deuxième série de 12 substances 'plus tard', ce qui est une première étape dans la bonne direction, mais reste totalement insuffisant



**Seems they didn't hear you**  
[www.RethinkRefit.eu](http://www.RethinkRefit.eu)



### L'arrêt des négociations des traités commerciaux TTIP, TISA et CETA

Avec le TTIP, le TISA et le CETA, l'Union Européenne négocie de nouveaux types de traités commerciaux. Il ne s'agit plus essentiellement de traités visant à réduire les droits de douane mais de traités visant à réduire les «barrières non-tarifaires» et donc potentiellement les normes sociales, la place des services non-marchands ou encore les normes en matière alimentaire. La CSC s'est opposée à ces traités avec les principales organisations de la société civile belge et mène une campagne avec pour slogan : «Stop TTIP & CETA».

En la matière, son travail a été un travail d'information sur les enjeux (via des débats, des brochures), d'action syndicale (via de nombreuses manifestations) mais aussi d'interpellations politiques envers les députés et gouvernements.

Grâce à cette forte pression, de premiers résultats ont déjà été atteints puisque certains chapitres du TTIP ont été revus. Le traité reste néanmoins inacceptable. Les parlements wallon et bruxellois ont également voté des résolutions s'opposant à la conclusion du CETA et l'opposition contre ces traités commerciaux ne cesse de grandir et le combat continue. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur [www.stopttip.be](http://www.stopttip.be).

### La lutte contre le dumping social

La CSC dénonce depuis de nombreuses années la concurrence déloyale qui est rendue possible entre autres à cause de la directive détachement. La directive permet à des travailleurs issus d'autres pays européens de venir travailler en Belgique sans bénéficier des mêmes conditions de travail que les

travailleurs belges. Pour la CSC, ceci est inacceptable. Sur un même chantier, tous les travailleurs doivent bénéficier d'un salaire identique.

Une journée d'action a donc été organisée le 23 juin 2015 avec une concentration sur la Place du Luxembourg. Les chefs d'Etat du Benelux se sont également engagés à lutter contre le dumping social. La Commissaire Thyssen a fait depuis une proposition de révision de la directive détachement qui répond en partie aux demandes de la CSC qui reste vigilante par rapport à tous les aspects de cette directive.

### Une autre coordination économique

L'Europe, via les règles de coordination économique, impose une discipline budgétaire qui pousse les Etats à choisir l'austérité. La CSC s'est opposée à cette discipline budgétaire et demande au contraire plus d'espace pour des investissements publics créateurs d'emplois.

Avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CSC a mené un lobby intense pour adapter ces règles. Elle a notamment organisé une journée d'étude le 12 octobre 2015 au Parlement Européen, rencontré certains députés européens pour leur soumettre ses arguments, envoyé de nombreuses lettres et publié des cartes blanches.

Ce lobby commence à porter ses fruits puisque les employeurs reconnaissent aujourd'hui la nécessité pour l'Etat d'investir davantage.



## c. Au niveau fédéral

### Mettre la pression pour obtenir une concertation

Lors des négociations pour la formation du gouvernement, la CSC et les autres syndicats ont fait connaître quatre lignes de force pour la politique du futur gouvernement:

- Préserver et renforcer le pouvoir d'achat;
- Veiller à assurer une sécurité sociale fédérale forte;
- Investir dans la relance et l'emploi durable;
- Renforcer la justice fiscale.

En outre, ils ont clairement demandé aux négociateurs gouvernementaux de respecter ces lignes de force et la concertation sociale. Cette demande a été soutenue lors d'un rassemblement de militants le 23 septembre 2014.

Malheureusement, cette demande est restée sans réponse. Une coalition inédite voit le jour le 13 octobre 2014. Pour les francophones, le MR se retrouve seul face à 3 partis flamands, la N-VA, le CD&V et le VLD; le programme de la coa-

lition est très marqué à droite. Le 15 octobre 2014, la CSC délivre son évaluation en front commun: ce gouvernement reste sourd aux travailleurs et aux allocataires sociaux, alors qu'il fait la part belle aux employeurs et aux nantis. C'est le coup d'envoi de la résistance face à cette politique fédérale de droite, en commençant par une première série d'actions en front commun:

- 6 novembre 2014: grande manifestation nationale
- 24 novembre 2014: actions de grèves dans les provinces de Liège, Luxembourg, Limbourg et Anvers;
- 1<sup>er</sup> décembre 2014: actions de grèves dans les provinces de Namur, Hainaut, Flandre orientale et Flandre occidentale;
- 8 décembre 2014: actions de grèves dans les provinces du Brabant flamand, Brabant wallon et Bruxelles;
- 15 décembre 2014: grève nationale.

Pour la CSC, le but de ces actions était double. Tout d'abord, exiger que le gouvernement fédéral mène une autre politique. Ensuite, ouvrir la voie à la concertation sociale avec les employeurs.





Ces actions ont débouché sur les résultats suivants:

- *Le mini-compromis*: un "mini-compromis" a été conclu avant la Noël 2014. Il portait d'une part sur une série de corrections des économies annoncées à l'ONEm et d'autre part sur un accord partiel sur deux éléments en suspens du statut commun.
- *L'accord social 2015-2016*: un projet d'AIP avait été bouclé fin janvier 2015. En voici les éléments les plus significatifs:
  - Une marge de négociation pour des augmentations salariales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016: 0,5% en brut et 0,3% en net.
  - Une utilisation intégrale de la marge disponible pour la liaison au bien-être des allocations sociales: relèvement de 2% pour tous les minimas et forfaits, relèvement de 1,25% de tous les plafonds de calcul (sauf pour les pensions), nouvelle revalorisation du pécule de vacances des invalides et des pensionnés, en plus de quelques améliorations ponctuelles.

Tout ceci bien entendu dans le contexte du saut d'index de 2% annoncé précédemment par le gouvernement.

- *L'accord sur la disponibilité*: Dans le même temps, le Groupe des 10 avait également poursuivi la concertation à propos de la disponibilité sur le marché de l'emploi des chômeurs âgés et des travailleurs âgés. Ainsi, un accord complémentaire qui adoucit la disponibilité jusqu'à 65 ans a pu être conclu le 2 mars 2015.

Ces différents accords ont ensuite été traduits en convention collective au Conseil National du Travail (CCT n° 111 à 118). La CSC a également pu obtenir d'autres avancées au CNT comme l'interdiction de payer le salaire en liquide, ce qui était encore la règle jusqu'ici et qui restait source d'abus et de fraude.

### Un tax shift raté

La CSC plaide depuis des années en faveur d'un tax shift, c'est-à-dire un glissement de l'impôt sur le travail vers d'autres sources de revenus, surtout les fortunes. Elle a continué de défendre cette formule comme une alternative à des économies aveugles. Le gouvernement s'est ainsi trouvé confronté à des pressions tellement fortes qu'il a été contraint de prendre une initiative en cette matière.



Durant l'été 2015, le gouvernement a toutefois présenté un plat radicalement différent: au lieu d'un tax shift, un tax shift raté, constitué d'une réduction linéaire et largement répartie des cotisations sociales patronales (ramenées à 25%), essentiellement financée par une augmentation des taxes à la consommation (TVA et accises), auquel s'ajoute un effort négligeable des revenus du patrimoine.

### Financement de la sécurité sociale

Avec l'ensemble des partenaires sociaux, la CSC a conclu en juillet 2015 un accord sur un remodelage du financement de la sécurité sociale, dont les principaux éléments sont les suivants:

- Une simplification radicale du financement alternatif, qui ne serait désormais plus alimenté que par deux sources: la TVA et le précompte mobilier;
- Ce financement alternatif doit couvrir intégralement le coût net de toutes les réductions de cotisations.
- Ce financement doit être complété à la fois par une dotation de l'Etat et par une dotation d'équilibre.
- Les tâches qui ne relèvent pas de la sécurité sociale (les "œufs de coucous") doivent être financées en dehors de la gestion globale.
- La gestion globale ne peut être rendue responsable du dépassement de l'objectif budgétaire fixé pour les soins de santé.

Apparemment, le gouvernement n'envisagerait pas de tenir compte de cet accord. Il veut instaurer un lien entre la dotation d'équilibre et une "responsabilisation" des partenaires sociaux. Ceux-ci doivent résorber eux-mêmes une partie du déficit de la sécurité sociale. On ne sait pas encore sous quelle forme ceci va être présenté. Aucun texte de loi concret n'était disponible à la fin du premier semestre 2016.



### Accord de l'automne 2015

Après une manifestation réussie le 7 octobre 2015, la CSC et l'ensemble des partenaires sociaux ont conclu le 14 octobre un accord qui a permis de régler 3 dossiers sur lesquels la concertation était dans l'impasse durant l'été 2015:

- L'adaptation de la garantie de rendement minimale pour les pensions complémentaires;
- Les mesures visant la réintégration au travail des bénéficiaires d'une allocation de maladie ou d'invalidité ("return to work");
- Plusieurs nouvelles difficultés concernant la disponibilité sur le marché de l'emploi, non seulement pour les chômeurs âgés et les travailleurs en RCC, mais aussi pour les travailleurs à temps partiel et les bénéficiaires d'une allocation de garantie de revenus.

### Une ombre sur le droit de grève

Après l'accord du 14 octobre 2015, il s'est avéré impossible de conclure de nouveaux accords, notamment en raison des tensions liées au droit de grève et, plus largement, aux droits syndicaux. Suite à divers incidents survenus lors de conflits collectifs, les employeurs et la droite exigeaient une intervention du législateur. Plusieurs propositions de loi furent déposées au Parlement: l'Open VLD voulait imposer la personnalité juridique aux syndicats; le MR souhaitait interdire les piquets de grève. En outre, des actions dans le secteur public ont relancé le débat sur le service minimum en cas de grève.

Avec les autres partenaires sociaux réunis au sein du Groupe

des 10, la CSC s'est montrée prête à évaluer le gentlemen's agreement de 2002 sur les conflits collectifs du travail et à le corriger éventuellement. D'intenses négociations ont alors eu lieu mais elles ont été rompues au printemps 2016, sans espoir de reprise pour l'instant. Le gouvernement et le Parlement ont ensuite repris la main.

### Réforme des pensions

La réforme des pensions est un des dossiers majeurs de ce gouvernement. Celui-ci avait rapidement, et sans beaucoup de concertation, concrétisé les intentions exprimées dans l'accord gouvernemental, de relever à 67 ans l'âge légal de la pension, de durcir les conditions d'accès à la pension et de démanteler encore davantage la pension de survie. Il a également adopté des mesures complémentaires pour les pensions publiques, en supprimant la bonification pour diplôme sans paiement et les tantièmes préférentiels (sauf pour les métiers lourds).

Le gouvernement a toutefois laissé une marge pour des assouplissements concernant les métiers lourds. La concertation sur ce sujet était possible. A cet effet, un nouvel organe a été créé dans le cadre du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l'Economie : la Conférence Nationale des Pensions (CNP).

Pour les pensions des travailleurs salariés, la CSC a préparé une liste de critères pour la reconnaissance en tant que métiers lourds. Pour les pensions du secteur public, les centrales du secteur public ont réalisé le même travail. Sur cette base, une position commune a ensuite été formulée avec les autres syndicats.



# NOS ALTERNATIVES À LA POLITIQUE ANTISOCIALE DU GOUVERNEMENT

LA COUPE EST PLEINE



## Jobs

- La création d'emplois via une politique de relance et d'investissements;
- Une véritable approche de la soutenabilité du travail sur l'ensemble de la carrière, avec un emploi adapté pour les travailleurs âgés, la sauvegarde du crédit-temps et de l'interruption de carrière et la garantie d'emplois décents pour les jeunes. Pas de flexibilité imposée unilatéralement dans les secteurs et les entreprises;
- Des investissements dans les services publics, les infrastructures et le non-marchand;
- Des alternatives telles que la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauches compensatoires.

## Pouvoir d'achat

- Le respect de l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales ainsi que de la liberté de négociation;
- Des services publics forts, de qualité et accessibles parce qu'ils représentent un important pouvoir d'achat pour tous les citoyens grâce à une redistribution fiscale juste des richesses produites.

## Pensions

- Le rétablissement de l'âge de la pension légale à 65 ans;
- Des pensions décentes et dignes;
- L'alignement des pensions du privé sur celles du public;
- Le maintien du mode de calcul actuel de la pension, pour le secteur public comme pour le secteur privé;
- Le maintien des périodes assimilées et un meilleur calcul de la pension pour les femmes qui travaillent à temps partiel;
- La prise en compte de la pénibilité du travail pour déterminer la durée de la carrière et l'âge de départ.

## Fiscalité équitable

- Une contribution égale de tous les revenus, en fonction de la capacité contributive, selon le principe de la globalisation des revenus. Un euro est un euro, peu importe comment on le gagne;
- Une contribution accrue des revenus du capital et des loyers plutôt qu'un renforcement de l'imposition sur la consommation;
- La priorité à la lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité financière.

## Services publics de qualité

- Des services publics suffisants et de qualité au service de tous. Une diminution des services publics qui en ont les moyens;
- Un enseignement qui reçoive les moyens d'enseigner aux jeunes et de les accompagner pour en faire des adultes bien formés, solides et critiques.

## Sécurité sociale

- Un financement stable et suffisant de sorte que tous ceux qui doivent vivre d'une allocation perçoivent un revenu décent;
- Une assurance maladie de qualité, accessible à tous.

Nos alternatives reposent sur un modèle sociétal juste. Avec une fiscalité juste. Avec des services publics de qualité. Avec une protection sociale solide. Dans le respect de la concertation sociale et de la liberté de négociation.

Notre boulot, défendre le vôtre

lacsc.be



Des initiatives ont par ailleurs été prises pour fusionner les institutions de pensions des salariés et des fonctionnaires visant à créer des synergies entre les régimes de pension des secteurs public et privé. La CSC ne s'y est pas opposée mais à condition de respecter les spécificités de chaque régime et les droits acquis.

## Travail maniable et travail faisable

Le ministre de l'Emploi a entamé en juin 2015 une "Table ronde pour le travail faisable". La CSC a profité de ce forum pour présenter un plan en 10 points pour le travail faisable. Les employeurs ont alors entamé une contre-offensive en faveur du "travail maniable" : davantage de flexibilité taillée sur mesure pour les employeurs. Le ministre a ensuite présenté ses propres propositions, tant pour le travail faisable que pour le travail maniable. Un groupe de travail ad hoc du Bureau national a examiné toutes les propositions dans les moindres détails, y compris

en fonction de la suite de la concertation, jusqu'à ce que le gouvernement décide subitement, dans le cadre du contrôle budgétaire, en avril 2016, de présenter un projet de loi sur le travail maniable et le travail faisable, avec surtout des dispositions relatives au travail maniable et guère d'éléments utiles sur le travail faisable. Les éléments les plus problématiques de ce texte sont : l'annualisation du temps de travail sans concertation; la prolongation de la période avant laquelle le repos compensatoire doit être accordé; la rupture de la semaine de 38 heures par un nouveau système de 100 heures supplémentaires volontaires ; et à la place seulement un droit « déshabillé » à 2 jours de formation par an (éventuellement aussi en dehors des heures de travail). « Une nouvelle gifle pour les travailleurs », réagit la CSC le 10 avril 2016. Ce fut le coup d'envoi d'une nouvelle série d'actions, également placées sous le signe de l'important assainissement budgétaire annoncé pour 2017-2018, sans doute en même temps qu'un nouveau contrôle budgétaire pour 2017.



## d. Au niveau régional et communautaire

### En Région flamande

En Flandre, le gouvernement qui est arrivé au pouvoir en 2014 présentait un programme de droite, à l'instar du gouvernement fédéral. La CSC a rapidement constaté que ce programme accordait peu d'attention aux travailleurs et avait même tendance à leur faire supporter la facture (augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur et des frais de garde d'enfants, quasi-doublement de la cotisation à l'assurance maladie, hausse des factures d'électricité et d'eau, transports en commun plus chers, baisse des allocations familiales, etc.).

Outre les actions nationales massives, la CSC flamande a également organisé des actions régionales spécifiques pour dénoncer les mesures d'austérité décidées par le gouvernement flamand, notamment:

- L'action pour le maintien des suppléments d'âge dans les allocations familiales, en collaboration avec le Gezinsbond;
- La constitution d'une large coalition contre l'augmentation des tarifs les plus bas pour l'accueil des enfants;
- Le combat de la CSC-Alimentation et Services pour établir une distinction claire entre les titres-services et le nettoyage chez les patients nécessitant des soins, lequel ne peut être commercialisé;
- Le soutien du mouvement citoyen «Hart boven Hard» («Tout Autre Chose») à travers son slogan «Oui, il y a une alternative»;
- Une évaluation en front commun de la politique de Geert Bourgeois après un an, avec un piètre bilan.

Outre ces actions, la CSC flamande a pu conclure différents

accords au sein du Conseil socio-économique de Flandre (SERV), entre autres:

- L'accord sur les allocations familiales: les partenaires sociaux ont demandé ensemble au gouvernement de tenir compte des frais occasionnés par les enfants en fonction de leur âge et ont plaidé pour des allocations familiales de base en fonction de l'âge des enfants. Le gouvernement n'a pas suivi cet avis et a opté pour des allocations familiales qui ne sont pas liées à l'âge;
- L'accord sur le pacte pour l'emploi qui investit, d'une part, dans une politique axée sur les groupes-cibles et, d'autre part, dans le renforcement et le recrutement des chômeurs de longue durée.

### En Région wallonne

En Région wallonne, le gouvernement composé du PS et du CDH a mis en place un nouveau plan de développement économique de la Région, intitulé Marshall 4.0. La CSC a largement participé aux débats liés à son élaboration et à sa mise en œuvre, que ce soit à l'interne ou dans les lieux de concertation externes.

Un dialogue social fructueux a également été mis en place au sein de la nouvelle structure de concertation sociale wallonne: le groupe des partenaires sociaux wallons (GPS/W). Ce groupe a pour tâche d'assurer le suivi des tâches régionalisées suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'état à l'instar de ce que fait le Groupe des dix sur le plan fédéral.

Au sein du GPS/W, la CSC wallonne a pu parvenir avec les partenaires sociaux wallons à une profonde réforme de la fonction consultative en Wallonie et à une réforme des aides



pour l'emploi et la formation avec la mise en place d'un contrat d'insertion pour tous les jeunes sans emploi en Wallonie, d'un nouveau mécanisme d'alternance emploi/formation simple et beaucoup plus lisible et d'une réforme de la formation continuée des travailleurs.

La CSC wallonne a également menée des actions dirigées vers le parlement wallon dans la lutte contre la signature des accords commerciaux avec le Canada et les Etats-Unis (CETA-TTIP). Avec un résultat positif puisque le parlement wallon a voté contre la signature du CETA.

## Menteur

Par ailleurs, la CSC wallonne s'est également impliquée dans le processus de mise en place des Bassins de vie qui ont pour but d'ajuster l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle aux besoins de terrain et a joué un rôle important dans la réforme structurelle du FOREm.

Cette forte implication dans la concertation sociale n'a pas empêché la CSC wallonne d'également se mobiliser dans la rue. Sous le slogan MR = MenteuRs, la CSC wallonne a mené des actions en soutien au plan d'action national contre les mesures du gouvernement fédéral; avec des actions inédites le 1<sup>er</sup> mai 2015 à Jodoigne (rassemblement du MR) et le 2 mai 2016 devant les bureaux du MR à Bruxelles.

### En Région bruxelloise

Le gouvernement bruxellois a mis en place la « Stratégie 2025 pour Bruxelles ». Il s'agit d'un certain nombre d'objectifs en vue d'assurer un nouveau dynamisme économique pour la Région. La CSC avec les autres interlocuteurs sociaux a voulu partager cet objectif de dynamisme économique en s'engageant autour de certaines priorités partagées.

La CSC a participé aux discussions autour du transfert des compétences via le Conseil Economique et Social de la Région Bruxelloise (CESRB). Ces discussions ont notamment porté sur:

- **La Garantie pour la jeunesse – Contrat d'insertion:** La CSC s'est largement investie dans les débats autour de cette mesure qui permettra aux jeunes Bruxellois de moins de 25 ans au chômage depuis au moins 18 mois de se voir offrir un contrat à durée déterminée d'un an.
- **Les titres services:** La CSC veille à ce que les travailleurs actifs dans ce secteur puissent bénéficier d'une certaine stabilité et a donc œuvré à ce que la réglementation ne soit pas trop fortement modifiée à court terme. La CSC bruxelloise est par contre prête à participer aux discussions sur les nécessaires évolutions à moyen et long termes;



- **Réforme des stages d'insertion en entreprises:** La CSC a mis l'accent sur la nécessité de procéder à une évaluation précise de ces dispositifs de stage, afin de vérifier qu'ils fassent réellement sens dans la carrière des jeunes concernés. Un élément de cette évaluation pourrait être l'institution, proposée par la CSC, d'une «Commission des bons offices» compétente pour offrir une médiation entre le stagiaire, l'entreprise, et éventuellement l'organisme de tutelle.

La CSC a par ailleurs veillé à ce que le cadre juridique de toutes ces formules de stage soit aussi clair que possible. Enfin, elle a plaidé pour l'institution, au niveau régional bruxellois, d'un cadre juridique minimal auquel devrait répondre tout stage, et comportant entre autres la tutelle d'un organisme public ou paritaire.

Les discussions sont toujours en cours mais le gouvernement et les autres interlocuteurs sociaux semblent avoir pris en compte les préoccupations de la CSC.

Sur proposition de la CSC, le CESRB a rendu, le 16 juin 2016, un avis d'initiative sur les effets du CETA et du TTIP dans le domaine de la santé. L'avis, rendu à l'unanimité, exprime l'idée que les investissements ne peuvent méconnaître l'intérêt général. Il relaie les inquiétudes sur le système d'arbitrage prévu par ces textes, et estime que, pour entrer en vigueur, ces traités devraient être approuvés par les parlements en Belgique, y compris les parlements régionaux. Le parlement bruxellois s'est en tout cas exprimé dans le même sens sur le CETA puisqu'il ne le validera pas en l'état.

### **Au niveau de la Communauté Germanophone**

La CSC germanophone s'est fortement impliquée dans la concertation sociale en Communauté germanophone.

A l'initiative de la CSC, un groupement des partenaires sociaux en Communauté germanophone (GSP-DG) a été créé. La présidence en 2016 et 2017 est assurée par la CSC. En ce qui concerne la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, la CSC est profondément impliquée dans 4 groupes de travail:

- 1) AG Recht (GT Droit): Les travaux sont terminés et le rapport final est attendu.
- 2) AG Gesundheit (GT Santé): Vu la complexité, les travaux avancent lentement. Le groupe de travail a pris du retard

sur l'agenda fixé. Les travaux se poursuivent au moins jusque fin 2016.

- 3) AG Beschäftigung (GT Emploi): Les travaux avancent comme prévu. Les débats sont intenses et la stratégie de fonder le GSP DG porte ses fruits. Les débats sont souvent fondamentaux. Comme pour les autres groupes de travail, les travaux ne sont pas terminés et se poursuivent en septembre. Le rapport final est attendu pour fin 2016.
- 4) DPB (Awiph germanophone): Depuis septembre 2015 un groupe de travail réfléchit à la transformation de la DPB en DSL (Dienststelle für ein selbstbestimmtes Leben). Le rapport final est en cours rédaction et devrait être approuvé en septembre 2016.



## 2. La CSC, un syndicat militant

### a. De nouveaux modes d'action

Pour la CSC, la concertation reste la priorité et la meilleure voie pour trouver des solutions équilibrées. Mais celle-ci n'est pas toujours possible. La CSC doit alors mettre la pression sur les gouvernements et les employeurs afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs.

Si les mobilisations de masse comme les concentrations de militants, les manifestations et les grèves restent cruciales pour influencer le rapport de force, la CSC développe également de nouveaux modes d'action complémentaires.

#### Modules de calcul

La CSC a mis en ligne deux modules de calcul accessibles à tous. Le premier, lancé début 2015, [www.calculezceque-vousperdez.be](http://www.calculezceque-vousperdez.be), permet à chaque citoyen de mesurer qui paie la facture des mesures d'économie décidées par les divers gouvernements. Elle met en lumière le grand nombre de mesures qui touchent les travailleurs et les allocataires sociaux.

Le second module, lancé début 2016, [www.calculezceque-votreentreprisegagne.be](http://www.calculezceque-votreentreprisegagne.be), calcule ce que votre employeur gagne suite aux mesures du gouvernement comme le saut d'index, les réductions de cotisations dans le cadre du tax shift, les réductions pour bas salaires et les réductions pour hauts salaires. Via ce module, les équipes syndicales peuvent amorcer une discussion au sein de leurs entreprises.

Ces deux modules illustrent parfaitement le déséquilibre que le CSC dénonce depuis 2014. Alors que les travailleurs sont fortement touchés par les mesures de ce gouvernement, les employeurs se voient offrir des réductions de contribution au budget de l'Etat sans la moindre exigence de création d'emplois.

Le succès de ces deux calculateurs ne s'est pas fait attendre puisque plus de 175.000 calculs ont été effectués en juin 2016. Ils permettent à la CSC d'informer de nombreux citoyens et mettent également une forte pression sur les gou-



Les nombreuses mesures d'austérité touchent durement les jeunes, les ménages, les travailleurs, les pensionnés, les malades, les invalides, les chômeurs.

### Calculez ce que le gouvernement vous fait perdre chaque année



vernements. Ceux-ci savent en effet que nos calculateurs seront actualisés et tiendront compte de leurs nouvelles mesures. A eux de prendre désormais des mesures équilibrées!

#### Recours à la Cour Constitutionnelle

A côté de la concertation et de la mobilisation, la CSC a également utilisé l'arme juridique. Afin de faire annuler des lois profondément injustes, elle a opté ces dernières années à plusieurs reprises pour des recours devant la Cour Constitutionnelle. Avec une première victoire en date du 17 septembre



2015. La Cour Constitutionnelle a jugé favorablement un recours introduit par la CSC avec la Centrale CSC-Bâtiment-Industrie & Energie. Cette décision a pour conséquence que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en cas de licenciement, tous les travailleurs de la construction bénéficieront des mêmes préavis que les autres travailleurs, et non plus de préavis raccourcis.

D'autres recours ont été introduits en front commun : contre le saut d'index en date du 26 octobre 2015, contre l'allongement de la pension légale, de la pension anticipée et la pension de survie le 22 février 2016 et finalement contre les flexijobs le 26 mai 2016 avec la Centrale Alimentation et Services.

### Elargissement du public mobilisé

La CSC ne veut pas seulement mobiliser ses propres militants. Elle veut également sensibiliser d'autres public à l'importance de se mobiliser pour de meilleures conditions de travail et plus largement pour une société plus juste.

Elle a donc participé aux grandes parades organisées par Tout autre chose / Hart Boven Hard les 29 mars 2015 et 20 mars 2016 (<http://www.toutautrechose.be/>)

Elle a fédéré les organisations de jeunesse le 20 avril 2016 pour la manifestation des jeunes qui ont ensuite interpellé le ministre Peeters sur les mesures annoncées de flexibilisation du travail. De nombreuses collaborations sont également



menées avec les organisations du MOC et de beweging.net mais aussi avec les ONG et les organisations de lutte contre la pauvreté.

### b. Elections Sociales en 2016

La CSC a en 2015 et en 2016 investi beaucoup de temps et d'énergie à la préparation d'un moment clé de la démocratie en entreprise: les élections sociales. Il s'agit chaque fois d'un grand défi puisqu'il s'agit de renouveler un grand nombre de délégués et ensuite de convaincre les autres travailleurs que voter CSC est un vote positif pour leurs conditions de travail.

Le résultat final s'est clôturé à nouveau par un statu quo avec des glissements de voix et de sièges qui dépassent à peine 1% au niveau national. Comme c'est le cas depuis de nombreuses

**Fins de mois difficiles?**

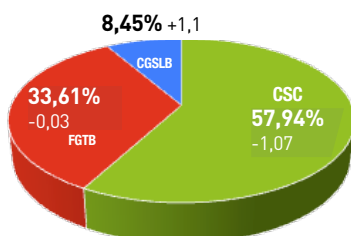
**3** Notre boulot, défendre le vôtre

lacsc.be

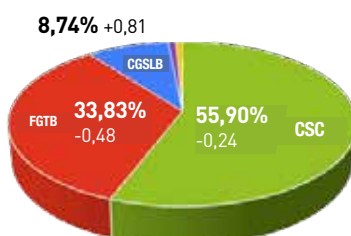
E.P. - Databank Lejos - Ouvrière de l'industrie 2010-2010 Bruxelles - www.lacsc.be



### National CPPT • en sièges



### National CE • en sièges



années, la CSC est le plus grand syndicat. Avec une large majorité tant pour les CPPT que pour les CE, tant au niveau national qu'au niveau de la Flandre ou de la Wallonie, tant dans le marchand que le non-marchand. Dans tous les collèges électoraux (ouvriers, employés, jeunes et cadres), la CSC reste l'organisation syndicale la plus grande et la plus représentative. C'est un impressionnant tour de force car cela signifie que la CSC a pu convaincre 61.255 candidats de représenter leurs collègues et qu'elle a obtenu 27.206 sièges.

Avec 41,63% de femmes élues aux Comités PPT (et 39,18% aux CE), la CSC bat une nouvelle fois un record historique. Jamais un syndicat belge n'a obtenu autant d'élus. Nous enregistrons également une avance de 6% sur la FGFB et la CGSLB. Notre résultat est meilleur que celui des élues femmes lors des élections politiques. Le Parlement fédéral compte actuellement 38,67 % de femmes (41% peu après les élections), la présence des femmes dans les conseils communaux s'élève à 36%.

25.192 militants de la CSC étaient candidats pour la première fois (CE + Comité PPT). Un tiers de ces nouveaux candidats a moins de 35 ans. La CSC poursuit donc son renouvellement et son rajeunissement. La pyramide des âges de tous les candidats CSC dans les entreprises indique que 44% de ceux-ci ont moins de 45 ans. Il n'est donc guère question d'un "fossé des générations" à la CSC. Beaucoup d'autres mouvements sociaux sont confrontés à un vieillissement de leurs membres actifs: les mouvements pacifistes, les organisations de protection de l'environnement, les organisations tiers-mondistes, etc. Les élections sociales semblent être pour la CSC un remède souverain contre le vieillissement.

La CSC désire soutenir ses militants de manière adéquate, notamment en assurant des formations de qualité. 58.306 personnes ont participé à des formations en 2015.

A partir de l'automne 2014, tous les formateurs ont été impliqués dans la préparation du nouveau plan de formation pour les années 2016-2020. De nombreuses parties prenantes ont été réunies pour débattre de la vision et de la mission du travail de formation syndicale à la CSC: des mi-



## c. Formation des militants



litants, des permanents, des dirigeants, sans oublier les formateurs. En outre, une évaluation détaillée a été entreprise, ce qui a permis de tirer les leçons du passé pour concevoir le nouveau plan.

La formation de base des militants nouvellement élus lors des élections sociales de 2012 a servi à étudier plus en détail le mandat au conseil d'entreprise, le comité pour la prévention et la protection au travail ou la délégation syndicale. La législation sociale et les aptitudes sociales ont également été abordées.

La formation continuée pour les militants chevronnés a permis d'aborder des thèmes pertinents pour l'action syndicale en entreprise ainsi que de nouveaux thèmes. Durant la période écoulée, plusieurs centrales ont beaucoup mis sur la formation concernant l'organisation du travail innovante et le rôle de la concertation sociale dans ce cadre. Le service formation a également réalisé des outils pour des formations interprofessionnelles sur des thèmes d'actualité : l'Europe, le TTIP, l'environnement, la mobilité, la crise des réfugiés, etc.



#### d. Initiatives groupes spécifiques de militants

Ces deux dernières années, l'équipe d'animation néerlandophone a beaucoup mis sur la discussion de ses activités avec les militants dans les fédérations. Les fédérations, les centrales et la confédération ont ensuite fixé ensemble des priorités claires. Une trajectoire a été définie en interne avec toutes les parties prenantes du mouvement (permanents de zone et collaborateurs du service Entreprise) pour concrétiser ces priorités.

Le nouveau projet de mouvement a pris forme sur la base de toutes ces discussions, questions et remarques. Son élément central est la nécessité d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

##### Jeunes

Les jeunes CSC et ACV Jongeren ont mené de très nombreuses actions durant ces deux années tant en matière de recrutement (voir plus loin) que pour mobiliser autour de problématiques plus spécifiquement liées aux jeunes:

- Mobilisation contre la suppression des allocations d'insertion pour les travailleurs de moins de 21 ans diplômé requis et pour les travailleurs de plus de 25 ans au moment de la demande avec signature d'une pétition en ligne;
- Manifestation de l'avenir, le 20 avril 2016, avec de très nombreuses organisations de jeunesse et d'étudiants pour la création d'emplois de qualité, pour la suppression de la limitation des allocations et de la fin de l'exclusion des al-



locataires, pour davantage d'investissements publics dans l'enseignement, les services publics et le non-marchand;

- Conférence de presse le 20 mai 2016 de la coalition des organisation de jeunesse contre la loi Peeters.

## Femmes

### **Opposition aux mesures anti-femmes du gouvernement fédéral**

Depuis la rentrée sociale 2014, Les mesures gouvernementales et leurs impacts sur les femmes ont particulièrement mobilisé les Femmes CSC et ACV-Gender. Réduction de l'allocation de Garantie de Revenu, augmentation de la flexibilité, exclusion des allocations d'insertion, allongement de l'âge de la pension, suppression de l'indemnisation et de l'assimilation du crédit temps sans motif etc. autant de mesures qui ont été épinglées et traitées au sein de formations, d'assemblées et fait l'objet de nombreuses actions d'interpellation des responsables politiques. Pour sensibiliser, des capsules vidéo contenant des témoignages ont été réalisées ainsi que des outils, tracts de sensibilisation mis à disposition des permanent-e-s et militant-e-s.

Finalement, cette opposition a aussi abouti a des rencontres avec des responsables politiques. En mai 2016, une séance de rencontre a notamment été organisé au café Madeleine où les organisations syndicales entendaient sensibiliser les parlementaires de la commission

des affaires sociales aux décisions gouvernementales très défavorables pour les travailleurs et particulièrement pour les travailleuses.

### **Sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes liés au genre**

Le 8 mars 2016 s'est tenue la journée internationale des femmes. L'évènement flamand *Klassenvrouwen* avait pour thème central les stéréotypes liés au genre et leur influence sur notre vie. Il est nécessaire de sensibiliser car les attentes créées vis-à-vis des filles et des garçons, des hommes et des femmes, les empêchent de déployer leurs talents. Cette initiative était le fruit d'une collaboration entre la COV, la COC, Solidarité mondiale, Femma, le service international de la CSC et ACV Gender en *Gelijke Kansen*.

### **Egalité salariale**

Dans le cadre de leur travail contre l'écart salarial entre les hommes et les femmes, la CSC liégeoise, en collaboration avec la FGTB, a mis en place l'exposition « Femmes en colère », qui commémorait les 50 ans de la grève des femmes de la FN et leur bataille « à travail égal, salaire égal ». La campagne annuelle « mars, mois de l'égalité salariale » a été menée dans les différentes régions du pays. En 2016, l'action portée au niveau national a mis l'accent sur le temps partiel involontaire et la flexibilité débridée. Le slogan était : « Destination temps plein ». Ce fut l'occasion d'exposer au ministre de l'emploi, Kris Peeters et à la secrétaire d'Etat à l'égalité des chances Elke Sleurs, nos revendications pour atteindre



des conditions de travail, de rémunération et de vie de qualité pour toutes et tous.

### **Les élections sociales, plus de candidates, plus d'élues**

Un argumentaire de recrutement bilingue a été produit pour les élections sociales, afin de convaincre les femmes de se porter candidates et démonter les idées qui pourraient faire obstacle à leur candidature.

Le travail de toutes et tous par rapport à la participation des femmes aux élections sociales n'a pas été vain. Les résultats 2016 montrent que de plus en plus de femmes sont élues à la CSC.

### **Seniors**

Si l'action des aînés est menée en Flandre par l'Okra qui est partenaire au sein de Beweging.net, elle est gérée par la CSC en Wallonie et à Bruxelles via la CSC-Seniors.

### **Formation**

La CSC-Seniors a réalisé deux universités de printemps (UP) rassemblant chaque fois environ 250 militants. En 2015, le thème était «Pens(i)ons l'avenir» et pour la première fois l'UP se déroulait en 4 journées dont une en fédération. En 2016, les Seniors ont réfléchi au thème : «Conquérir le droit de vieillir en citoyens et en militants». De plus, une journée sur le TTIP a rassemblé une centaine de militants.

### **Actions**

En novembre 2014, une assemblée générale rassemblant 350 militants réfléchissait au plan d'action à mener pour améliorer le système des pensions. L'AG de novembre 2015 a eu pour thème «Des seniors plus heureux dans la nouvelle Belgique régionalisée ???». 350 militants y participaient.

Hormis ces activités programmées de longue date, d'autres activités ou actions ont été organisées en fonction de l'actualité:

- L'organisation de la grande concentration pour l'avenir des pensions du 15 juin 2015.
- La mise à jour de notre cahier de revendication.
- La mise sur pied d'une campagne pour consolider la liaison automatique des pensions et des allocations sociales au bien-être et programmer un rattrapage pour les plus anciennes pensions.
- La mise sur pied d'une stratégie d'affiliation et de fidélisation des pensionnés.
- Une campagne de publicité autour de notre action.

Au niveau européen, avec la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées, la CSC-Seniors a porté le projet d'initiative citoyenne européenne sur l'autonomie des personnes âgées.

### **Travailleurs sans emploi**

Les deux dernières années ont été marquées par de très sérieuses atteintes aux droits des chômeurs: dégressivité accrue, limitation dans le temps des allocations d'insertion, durcissement des conditions pour avoir droit aux allocations d'insertion, ...

### **Séances d'information**

La CSC a organisé de nombreuses séances d'informations pour que chaque chômeur menacé d'exclusion soit informé correctement. A côté de cette réponse au besoin d'informations, la CSC n'a eu de cesse de s'opposer aux mesures prises qui appauvrissent des familles entières. La CSC demande le retrait de ces mesures et la mise en place d'une politique de création d'emplois de qualité.



Du côté néerlandophone, à côté des séances d'information collectives, des dizaines de milliers d'accompagnements individuels ont également été menés via le projet *Bijblijf*. Ces accompagnements visent à soutenir les travailleurs sans emploi et à ce qu'ils puissent trouver un chemin vers l'emploi. Ils visent également à accompagner des travailleurs avec un emploi dans leurs carrières.

### **Mobilisations**

Du côté francophone, la CSC a pu mobiliser de très nombreux chômeurs et a organisé des manifestations à Bruxelles, Namur, Liège, Mons, Tournai. A travers, la campagne « Au suivant », elle a également sensibilisé les travailleurs actifs au fait que les mesures prises contre les chômeurs fragilisent également les conditions de travail des travailleurs actifs.

La CSC veut également s'attaquer aux préjugés contre les chômeurs qui sont souvent ce qui pousse les gouvernements à limiter leurs droits. La pièce « Ta gueule et cherche », dont les acteurs sont des travailleurs sans emploi, était à cet égard une nouvelle façon de s'adresser au grand public.

Du côté néerlandophone, une campagne a été menée pour obtenir davantage de respect lors de l'activation des travailleurs sans emploi. Une charte a été établie qui reprend clairement les devoirs mais aussi les droits. Ceci a permis de séparer clairement les tâches de contrôle et d'accompagnement au sein du VDAB et de garantir le droit à l'accompagnement par un délégué syndical lors des auditions.

### **Migrants, travailleurs détachés et réfugiés**

La CSC est confrontée à d'importants défis avec d'une part les difficultés liées aux problématiques de détachement et de dumping social de travailleurs issus d'autres pays européens et d'autre part la crise de l'accueil des réfugiés.

**Travailleurs détachés** connaissez-vous vos droits?

# QUIZ

(plusieurs réponses possibles)



csc-en-ligne.be

Grâce à des formations et du matériel d'information traduit dans de nombreuses langues, la CSC informe un maximum de travailleurs migrants/détachés sur leurs droits. Un flyer d'information a par exemple été diffusé à l'attention des travailleurs détachés en 10 langues (français, néerlandais, anglais, allemand, espagnol, portugais, roumain, bulgare, polonais et italien).

La CSC incite également les migrants à se présenter comme candidats aux élections sociales en leur distribuant des outils pour les élections sociales 2016 (tract recrutement, instruction comment voter, ...).



Finalement, afin de parvenir à un meilleur accueil des réfugiés, la CSC a mené un travail d'information et de sensibilisation pour déconstruire les préjugés sur les réfugiés, les migrants et les sans-papiers.

### Diversité

La CSC s'occupe également de sensibiliser à la diversité dans l'entreprise. A partir de cet objectif de diversité, la CSC a soutenu 3000 délégués dans les entreprises de façon à ce que chacun puisse y trouver ou maintenir sa place. Dans ce cadre, elle a lancé le point d'info Discriminations et le site internet sur la ré-intégration : [www.teruginhetzadel.be](http://www.teruginhetzadel.be) (uniquement en néerlandais).

### e. Le Congrès CSC 2015: «De vive voix»

Les 23 et 24 avril 2015, la CSC organisait comme tous les 4 ans son Congrès national sur le thème de la participation. C'était l'occasion pour la CSC de revoir ses positionnements et d'en adopter de nouveaux avec des militants issus de toutes ses centrales et fédérations.

Lors de ce Congrès, la CSC a à la fois fixé des positions concernant le thème du congrès (lignes de force) mais aussi des positions quant à ses propres actions (résolutions d'activité) et finalement des positionnements par rapport à l'actualité (résolutions d'actualité). Toutes sont sur le site internet: <https://www.csc-en-ligne.be/csc-en-ligne/La-CSC/congres-2015/publications/publications.html>.





## Section 2: Evolutions internes de la CSC



# 1. La CSC, un syndicat en mouvement

La CSC a entamé pendant ces deux dernières années un important travail de réorganisation interne visant à réaliser des économies d'échelle, en Flandre via la provincialisation de fédérations et en Wallonie via la création d'un organisme de paiement pour toute la Wallonie.

### a. Provincialisation de fédérations en Flandre

En Flandre, la décision de provincialiser les fédérations a été prise en 2014.

- En Flandre orientale, les fédérations de Aalst-Oudenaarde, Gent-Eeklo et Waas & Dender ont été regroupées en une nouvelle fédération ACV Oost-Vlaanderen. Le congrès fondateur a eu lieu le 27 juin 2015.
- En Flandre occidentale, les fédérations de Brugge-Oostende-Westhoek, Midden-West-Vlaanderen et Zuid-West-Vlaanderen ont été regroupées en une seule fédération ACV West-Vlaanderen. Le congrès fondateur de cette nouvelle fédération a eu lieu le 17 octobre 2015.
- En province d'Anvers, les fédérations de Antwerpen, Mechelen-Rupel et Kempen ont été regroupées pour constituer une nouvelle fédération : ACV province Antwerpen. Un congrès organisé le 5 décembre 2015 a validé cette fusion.
- La fédération de Leuven a entamé un accord de coopération avec la fédération de Bruxelles-Hal-Vilvorde en 2016.

Dans le même temps, il a été décidé de regrouper l'administration des membres en Flandre en une seule organisation: "Ledenadministratie ACV Vlaanderen".

- LAV – West (pour la Flandre orientale et occidentale) a débuté à Gent le 1<sup>er</sup> septembre 2015

- LAV – Oost (les provinces d'Anvers et de Limbourg) débute à Geel le 1<sup>er</sup> octobre 2016.
- Les fédérations de Leuven et de Bruxelles-Hal-Vilvorde collaborent de manière autonome.

### b. Regroupement des OP en Wallonie

En Wallonie, en 2014, il y avait un organisme de paiement par fédération. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y aura 1 organisme de paiement pour toute la Wallonie.

Cette réorganisation n'aura pas d'impact pour les affiliés qui auront toujours droit au même service de proximité puisque ce regroupement n'a pas d'impact sur la localisation des centres de services. Elle concentre par contre le travail dans les fonctions dites de back office. Le travail syndical dans les fédérations wallonnes restera également inchangé.





## 2. La CSC, un syndicat tourné vers ses affiliés

### a. Services aux affiliés

La CSC offre à chaque affilié, à partir de 6 mois d'affiliation, une assistance juridique gratuite, une indemnité de grève lorsque l'affilié participe à une action de grève reconnue, et de nombreuses informations. Ces informations lui sont données par le biais d'un journal syndical, d'un éventail de brochures et d'un accès spécifique lui permettant d'accéder aux informations disponibles sur le site [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be). Pour les travailleurs au chômage, en crédit-temps ou bénéficiant d'autres allocations payées par l'Onem, la CSC opère comme organisme de paiement et assure par la même occasion l'accompagnement et la défense de l'affilié.

Durant ces deux dernières années, la CSC a continué à améliorer ses services aux affiliés :

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la CSC a mis en œuvre le projet «organisation du travail 2.0» qui vise à détailler précisément qui est responsable pour quelle tâche au sein de la CSC. De cette manière, les affiliés qui souhaitent des informations syndicales ou qui désirent émettre une plainte à l'encontre de leur employeur ou d'une autre instance peuvent s'adresser à un prestataire de services spécialisé.
- En février 2014, le nouveau système SEPA (réglementation européenne à propos notamment de la domiciliation) a été mis en œuvre. Via ce nouveau système, la CSC a amélioré la procédure de perception des cotisations via domiciliation et afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux affiliés.
- En 2014, les cartes de contrôle électronique ont été introduites. Elles permettent aux demandeurs d'emploi qui confient le paiement de leurs allocations à l'organisme de paiement CSC de faciliter le traitement de leur dossier. Elles sont déjà utilisées par 18.000 affiliés. Elles leur permettent de ne plus devoir déposer leur carte de contrôle dans un centre de services mais de procéder à l'envoi par voie électronique.

- Via son site internet ([www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)), la CSC développe également des E-services. Il est désormais possible de s'y inscrire, d'y adapter ses données personnelles et professionnelles, de consulter le paiement des allocations par exemple les allocations de chômage ou de la prime syndicale.
- La CSC s'inscrit finalement dans une réduction drastique du nombre de taux de cotisations avec l'objectif à terme de parvenir à un taux de cotisations unique suivant le statut du membre.

### b. Affiliation GO

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les jeunes travailleurs de moins de 25 ans peuvent devenir membres de la CSC avec une cotisation de 10 euros par mois pour une période de 12 mois. Il s'agit d'un coup de pouce de la CSC pour faciliter l'entrée dans la vie active avec une protection et un service dignes de ce nom. Pour faire connaître l'affiliation CSC GO, les ACV-Jongeren et les Jeunes CSC en ont fait la promotion dans toutes les organisations avec un visuel propre à la campagne CSC GO. Des actions en collaboration avec les centrales professionnelles ont également été menées devant certaines entreprises pour toucher directement les jeunes travailleurs.



Plus d'informations sur [www.cscgo.be](http://www.cscgo.be)



### c. Digitalisation

Tout en restant un syndicat de proximité via ses centres de services décentralisés réparties dans toute la Belgique, la CSC constate que la proximité passe également de plus en plus par la digitalisation. D'importants investissements ont donc été réalisés ces deux dernières années pour adapter la CSC à cette évolution.

#### Internet

Le site internet ([www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)) ainsi que les sites internet des centrales et fédérations de la CSC disposent désormais d'un nouveau design, d'une structure plus lisible et d'un accès adapté pour appareil mobile.

#### Mailings

L'e-mail reste un outil de communication majeur vis-à-vis des affiliés et des militants. La CSC envoie régulièrement des mailings à différents publics-cibles. Le bulletin d'information mensuel destiné aux militants, par exemple, est très apprécié. Actuellement, cet outil permet à la CSC de toucher chaque mois plus de 60.000 militants.

#### Facebook [www.facebook.com/lacsc](http://www.facebook.com/lacsc)

Il s'agit sans doute de la principale plateforme de la CSC. Ces dernières années, le nombre de 'fans' de la page CSC a plus que doublé. Elle en compte aujourd'hui plus de 15.000, notamment grâce à la campagne pour les élections sociales. Durant celle-ci, le recours à des publicités payantes qui visaient spécifiquement ce public-cible a été couronné de succès.



Facebook est surtout une plateforme de discussion et de sensibilisation, un moyen de contact avec les affiliés, les militants et les personnes intéressées. Notre page contribue ainsi à mieux nous faire connaître et à une image de marque positive.

#### Facebook Live

La CSC teste avec un certain succès le streaming live via l'application Facebook Live à l'occasion de manifestations. Il s'agit, comme Periscope, d'un moyen de plus en plus utilisé qui permet le broadcast vidéo en direct d'un événement, sans devoir passer par du matériel de production lourd et coûteux.

#### Twitter [www.twitter.com/lacsc](http://www.twitter.com/lacsc)

La CSC a commencé à utiliser Twitter de manière plus intensive depuis deux ans. En tant qu'organisation, la CSC envoie



des tweets ou des retweets presque tous les jours. Twitter est surtout important pour les contacts avec les journalistes, les responsables politiques et les faiseurs d'opinion.



### YouTube [www.youtube.com/lacsc](http://www.youtube.com/lacsc)

La CSC dispose de son propre canal sur YouTube. Elle peut ainsi diffuser ses propres vidéos. Après Google, YouTube est le principal moteur de recherche sur internet; il est surtout très apprécié d'un public plus jeune. La CSC a donc tout intérêt à être présente sur ce moyen de communication.

Quelques chiffres:

- 2014: 25.272 vues
- 2015: 43.617 vues
- 2016: jusque fin juin: 115.778 vues ;

### Instagram [instagram.com/lacsc](http://instagram.com/lacsc)

La CSC dispose d'un compte sur Instagram depuis le printemps 2016. Instagram s'adresse à un public très jeune. Il importe que la CSC puisse aussi toucher ces affiliés de demain. Fin juin 2016, 350 personnes suivaient la CSC et ce nombre est en augmentation constante.

### Snapchat [lacsc](#)

Un compte francophone a été ouvert sur Snapchat il y a quelques mois afin de pouvoir tester et toucher à l'avenir

un public jeune (plutôt féminin) et branché avec des vidéos courtes et qui ne sont pas archivées (des instantanés donc qui n'ont une durée de vie limitée à une seule diffusion).

### Nouvelles maquettes pour l'Info CSC

Après s'être tourné vers ses lecteurs pour connaître leurs attentes et leurs besoins, l'Info CSC, journal d'informations sociales et citoyennes destiné aux affiliés des centrales ouvrières de la CSC, a changé de look. Avec davantage de pages mais des articles plus courts, plus de photos ou de dessins, plus de graphiques pour résumer ou illustrer une donnée importante, des phrases en exergue pour attirer l'attention sur l'essentiel, l'Info CSC est plus lisible et accessible.

Et le changement ne s'arrête pas là puisque l'Info parait également sous forme digitale, ce qui permet une lecture aisée et confortable sur smartphone et sur tablette, en Belgique et à l'étranger, et cela dès la parution du journal : <https://www.csc-en-ligne.be/csc-en-ligne/nos-medias/info/info.html>.





La CSC adapte en permanence ses structures, ses modes d'action et ses services de manière à répondre le plus fidèlement possible aux attentes de ses affilié(e)s et des militantes et militants.

La CSC souhaite également rester une organisation ouverte et avec un fonctionnement transparent. Aussi complémentaiement à ce rapport d'activité, un rapport administratif, rédigé par année civile, est disponible sur le site de la CSC.



